REZ-DE-CHAUSSEE E:1/50

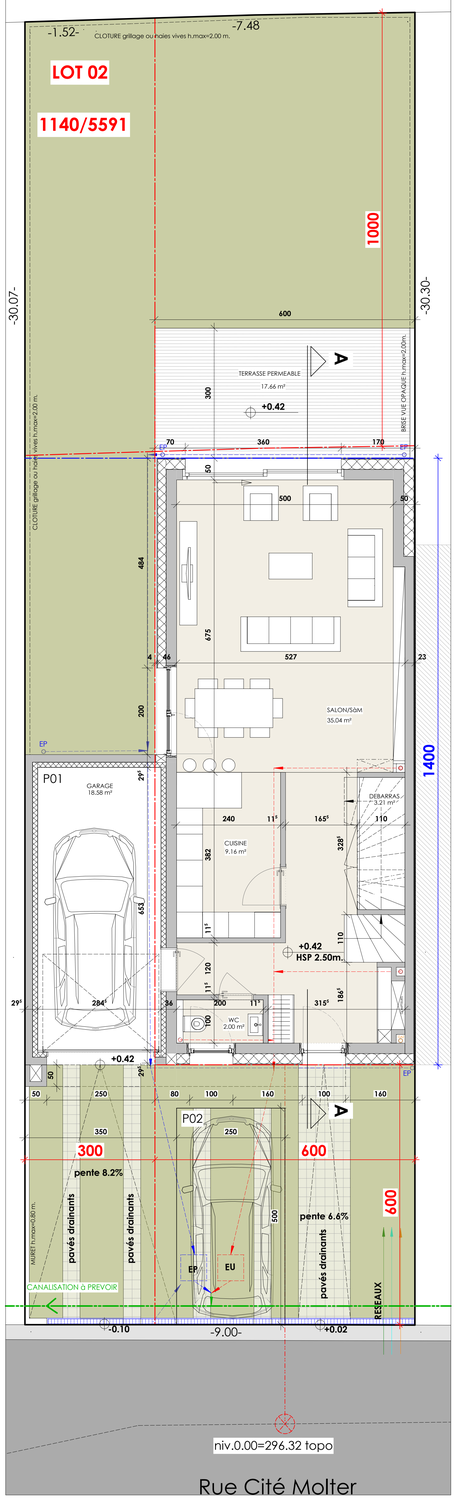

ETAGE E:1/50

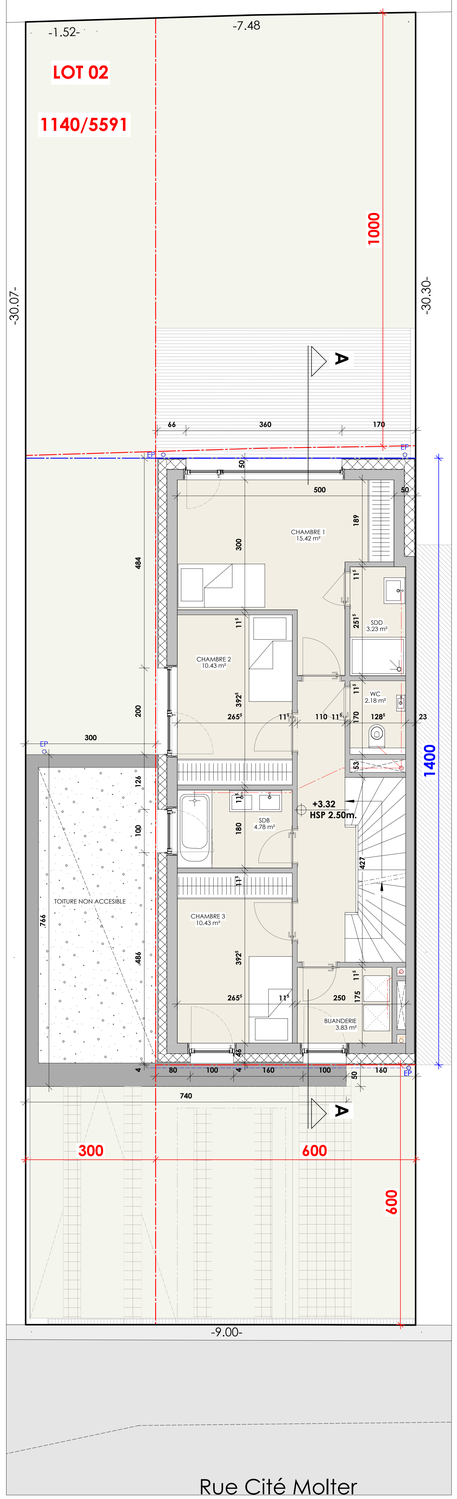

COMBLES E:1/50

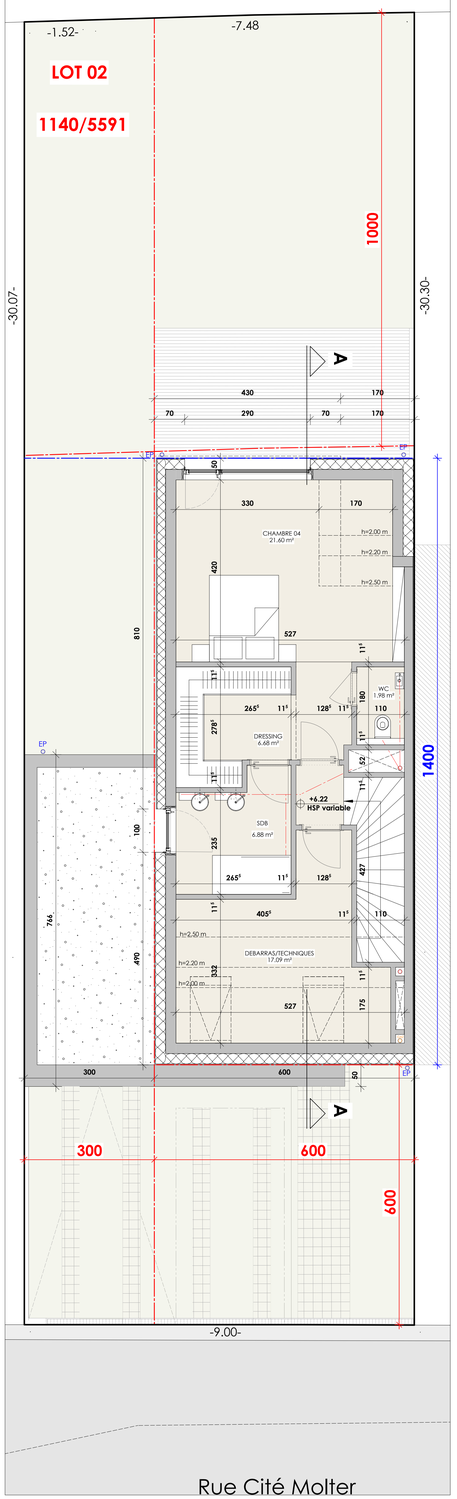

IMPLANTATION E:1/100

S.PARCELLE 271.74-->40% S.PARCELLE=108.69m2
SURFACE SCELLEE=105.73m²

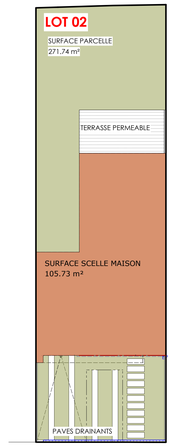

CALCUL SURFACE COMBLES

SURFACE ETAGE PLEIN=84.00m²
80% SURFACE ETAGE PLEIN=67.20m²
SURFACE H>2.20m COMBLES=55.77m²<80%

SURFACE TOTAL COMBLES=67.97m²

SURFACE H>2.20m COMBLES=55.77m²>50% SURFACE TOTAL

SURFACE H>2.50m COMBLES=50.78m²>50% SURFACE TOTAL

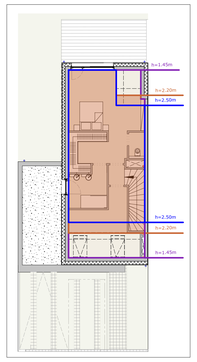

B			
A	26.06.2019	AM	SB	DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
B	19.09.2019	AM	SB	MODIFICATION D'AUTORISATION DE BATIR

INDICES DATE DESSIN CONTRÔLE MODIFICATIONS

LIMITES DU TERRAIN SUIVANT PLAN : 19-55060C-SIE-1 DU BUREAU GEOLUX
NIVEAUX TOPOGRAPHIQUES SUIVANT PLAN : 19-55060C-SIE-1 DU BUREAU GEOLUX

PROJET
MAISON UNIFAMILIALE A MONDERCANGE - LOT 02
108 CITE MOLTER

TYPE DE BÂTIMENT

1	0	II+C	0
HABITATIONS	COMMERCES	NIVEAUX HORS-SOL	NIVEAUX SOUS-SOL

COMMUNE — ACCORD COMMUNE
MONDERCANGE
BP 50, L-3901, MONDERCANGE
TÉL.: +352 55 05 74 1 FAX.:+352 57 21 66

POMPIERS — ACCORD POMPIERS
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS MONDERCANGE
6a, Grand-Rue, L-4993 PONTPIERRE
TÉL.: +352 55 44 05

ARCHITECTES — ACCORD ARCHITECTE
BOITO ARCHITECTES
153-155, RUE DU KEM L- 8030 STRASSEN
TÉL.: +352 26 45 99 90 FAX.:+352 26 25 99 91

MAITRE D'OUVRAGE — ACCORD MAITRE D'OUVRAGE
PEC IMMO
38, RANGWIEE L-2412 LUXEMBOURG
TÉL.: +352 26 65 09 35 FAX: +352 26 65 09 36

OBJET	DATE	ECHELLE
PLANS	25.04.2019	1:100
STADE: AUTORISATION DE BATIR	PROJET N°: BS 490-LOT 02	
RÉF. CADASTRE : 1140/5591	PLAN N°: AB001	

COS. MAX :	CMU MAX :	M² HORS-SOL	M³ HORS-SOL	H. CORNICHE
/	/	/	/	8.00m
N° ETAGES	SURFACE TERRAIN	M² SOUS-SOL	M³ SOUS-SOL	H. FAÎTE
2+C	2a72ca	/	/	11.00m
ITM - BÂTIMENT	ZONE	ROUTE NATIONALE / CHEMIN REPRIS	BASSIN RÉTENTION	
BASS	MD	-	☐ OUI ☒ NON	
Nbr UNITÉS	Nbr PARKINGS :	PARKING APPART.		
01	02	2 empl/log		

Le plans de demande d'autorisation de bâtir ne sont nullement des plans d'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser un état des lieux contradictoire par une personne compétente avant le début des travaux. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des analyses de sol pour l'exécution, aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. L'entrepreneur chargé de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant le début des travaux. Il devra en aviser sans délai l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure et ne présentant aucun intérêt. Il devra en aviser sans délai en cas de doute, exécution préliminaire sans consulter l'architecte. Le non-respect de cette note entraine l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.

FACADE LATERALE

E:1/50

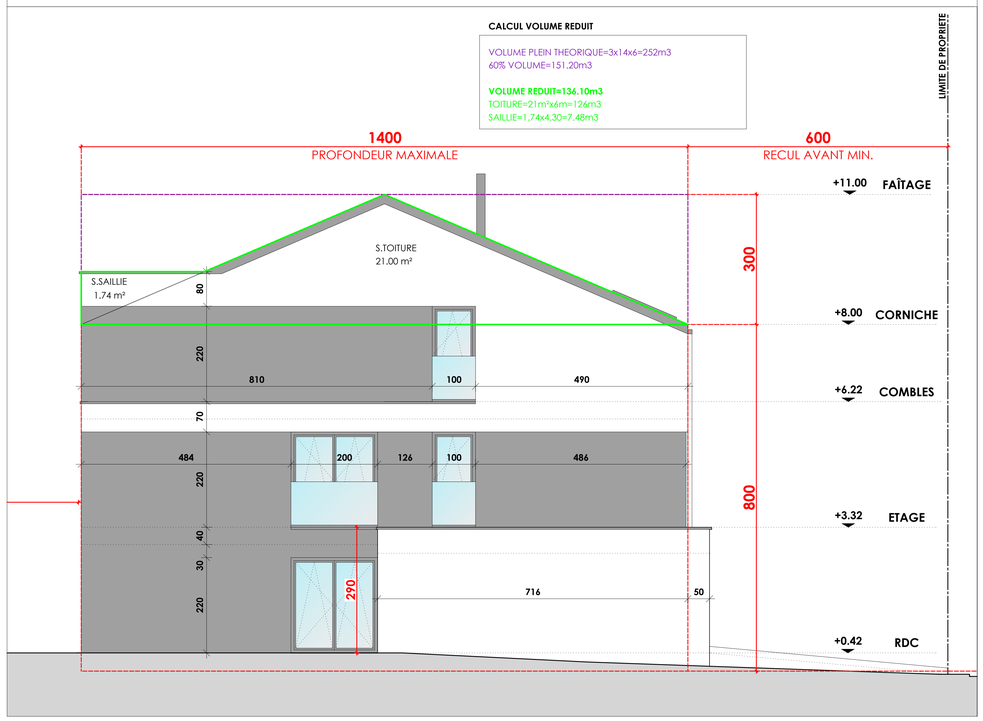

COUPE

E:1/50

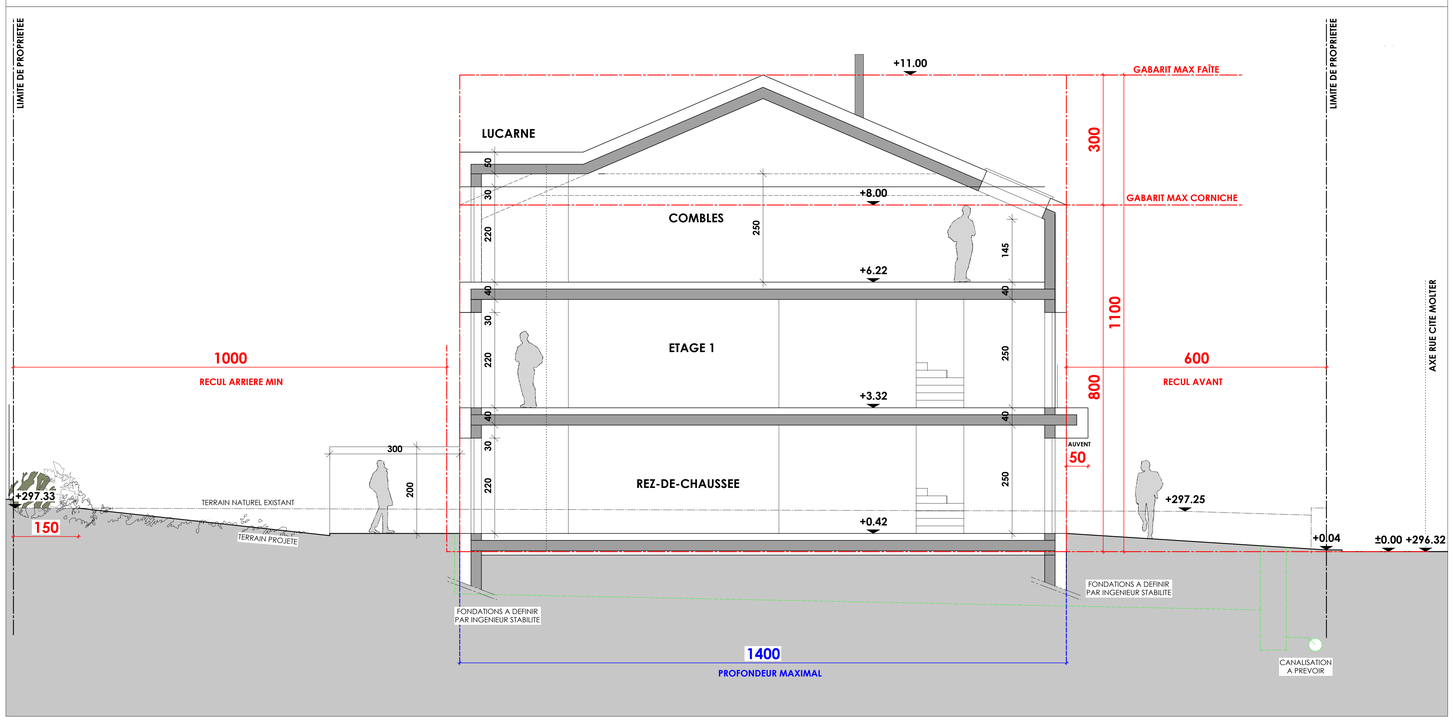

FACADE AVANT

E:1/50

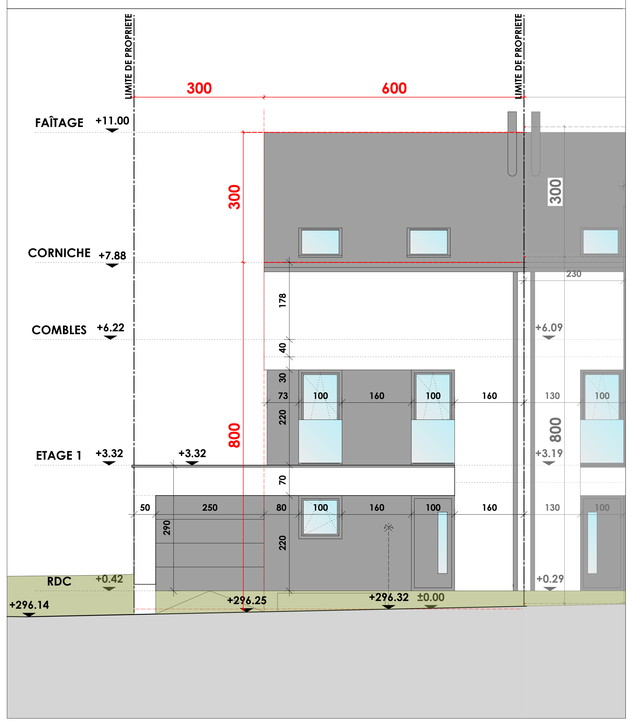

FACADE ARRIERE

E:1/50

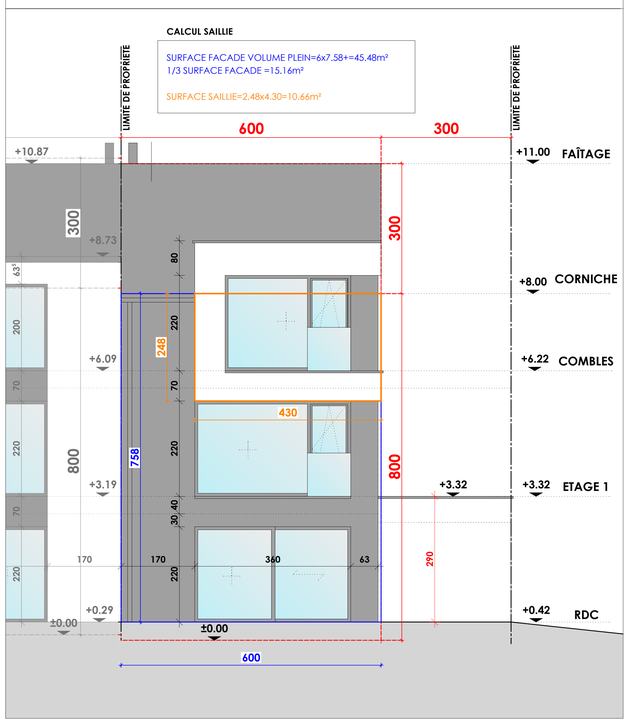

PERSPECTIVES

B			
B , 19.09.2019	AM	SB	MODIFICATION D'AUTORISATION DE BATIR
A , 26.06.2019	AM	SB	DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR
INDICES	DATE	DESSIN	CONTRÔLE	MODIFICATIONS

LIMITES DU TERRAIN SUIVANT PLAN : 19-55060C-SIE-1 DU BUREAU GEOLUX

NIVEAUX TOPOGRAPHIQUES SUIVANT PLAN : 19-55060C-SIE-1 DU BUREAU GEOLUX

PROJET
MAISON UNIFAMILIALE A MONDERCANGE - LOT 02
108 CITE MOLTER

TYPE DE BÂTIMENT

I	0	II+C	0
HABITATIONS	COMMERCES	NIVEAUX HORS-SOL	NIVEAUX SOUS-SOL

COMMUNE — ACCORD COMMUNE
MONDERCANGE
8P 50, L 3901, MONDERCANGE
TÉL. +352 55 05 74 1 FAX.+352 57 21 66

POMPIERS — ACCORD POMPIERS
CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS MONDERCANGE
6a, Grand-Rue, L-4393 PONTPIERRE
TÉL. +352 55 44 05

ARCHITECTES — ACCORD ARCHITECTE
BOLTO ARCHITECTES
153-155, RUE DU KIEM L- 8030 STRASSEN
TÉL. +352 26 45 99 90 FAX.+352 26 25 99 91

MAITRE D'OUVRAGE — ACCORD MAITRE D'OUVRAGE
PEC IMMO
38, RANGWEE L-2412 LUXEMBOURG
TÉL.: +352 26 65 09 35 FAX: +352 26 65 09 36

OBJET	DATE	ECHELLE
FACADES ET COUPE	25.04.2019	1:100
STADE: AUTORISATION DE BATIR	PROJET N°: BS 490-LOT 02	
RÉF. CADASTRE : 1140/5591	PLAN N°: AB002	

COS. MAX :	CMU MAX :	M² HORS-SOL	M³ HORS-SOL	H. CORNICHE
/	/	/	/	8.00m
N° ETAGES	SURFACE TERRAIN	M² SOUS-SOL	M³ SOUS-SOL	H. FAÎTE
2+C	2a72ca	/	/	11.00m
ITM - BÂTIMENT	ZONE	ROUTE NATIONALE / CHEMIN REPRIS	BASSIN RÉTENTION	
BASS	MD	-	☐ OUI ☒ NON	
Nbr UNITÉS	Nbr PARKINGS :	PARKING APPART.		
01	02	2 empl/log		

Les plans de demande d'autorisation de bâtir ne sont nullement des plans d'exécution. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser au plus tôt des levés contradictoire par une personne compétente avant le début des travaux. Le maître d'ouvrage s'engage à faire réaliser des analyses de sol pour l'exécution, aucune modification ne peut être apportée à ce plan sans autorisation écrite de l'auteur de projet. Chaque nouvelle version respectivement révision de ce plan (nouvel indice) annule et remplace tous les plans précédents. Ce plan reste la propriété de l'architecte et ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. L'entrepreneur charge de l'exécution des travaux est tenu de contrôler toutes les côtes avant d'exécuter les travaux. Il devra signaler sans délai à l'architecte toute différence constatée, même si cette dernière ne serait que mineure. Il est strictement interdit de mesurer un dessin non côté en vue d'une exécution prématurée sans consulter l'architecte. Le non-respect de cette note entraine l'entière et l'exclusive responsabilité de l'exécutant.